

Document de travail 4

Original: anglais

Une nouvelle partition pour les pêches côtières : les trajectoires de changement

**Conclusions de l'atelier régional sur l'avenir de la gestion des pêches côtières,
3–6 mars 2015, Nouméa, Nouvelle-Calédonie**



UNE NOUVELLE PARTITION POUR LES PÊCHES CÔTIÈRES : LES TRAJECTOIRES DE CHANGEMENT

1. Contexte

1. Les pêches côtières constituent la première ou la deuxième source de revenus pour près de la moitié des ménages en Océanie. Le poisson représente 50 à 90 % des protéines animales consommées par les populations rurales. À l'échelon national, les pêches côtières revêtent une valeur culturelle et économique particulièrement importante. On estime que les pêches côtières représentent 49 % de la contribution du secteur halieutique au produit intérieur brut (PIB), ce qui témoigne de leur place centrale dans le mode de vie des Océaniens.
2. Alors que l'Océanie connaît une période de croissance démographique, les ressources côtières sont en recul dans de nombreux pays. Cette hausse de la démographie ne fait que creuser l'écart qui existe entre le volume de poisson requis pour assurer la sécurité alimentaire et le volume pouvant être durablement prélevé des stocks côtiers. Il a été estimé que, dans 15 ans, il faudra trouver 115 000 tonnes de poisson supplémentaires à l'échelle de la région pour préserver l'hygiène nutritionnelle des populations. L'appauvrissement des ressources côtières risque d'aggraver encore ce déficit. Les États et Territoires insulaires océaniques doivent faire face à de multiples difficultés liées aux évolutions physiques et sociales de leur environnement, et, à moins que ce déficit vivrier ne soit réduit et comblé (figure 1), les communautés risquent de voir leurs traditions, leur santé et leur niveau de bien-être fortement se dégrader. Les stratégies à mettre en œuvre pour réduire et combler ce déficit restent encore floues.

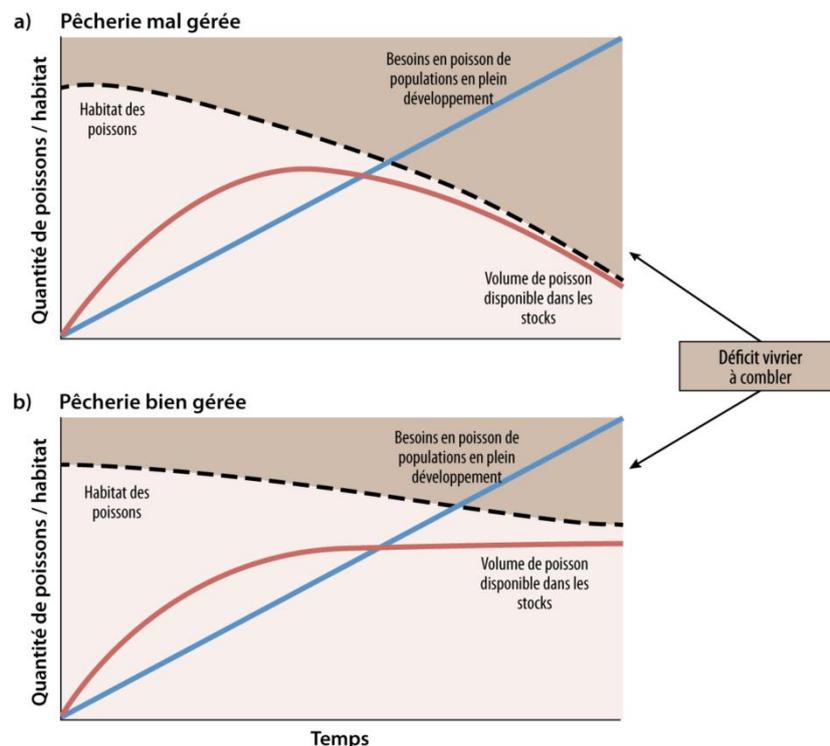


Figure 1: Illustration du déficit vivrier croissant que connaît la région du Pacifique (Source : Bell et al. 2011).¹

¹ Bell J.D., Reid C., Batty M.J., Allison E.H., Lehodey P., Rodwell L., Pickering T.D., Gillett R., Johnson J.E., Hobday A.J. and Demmke A. 2011. Chapter 12. Implications of climate change for contributions by fisheries and aquaculture to Pacific Island economies and communities (p. 733–802), dans : Bell J.D., Johnson J.E. and Hobday A.J. (eds), *Vulnerability of Tropical Pacific Fisheries and Aquaculture to Climate Change*, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 925 p.

3. Les dirigeants océaniques reconnaissent l'importance des pêches côtières. Ainsi, la Déclaration de Vava'u, adoptée en 2007, appelle à la mise en place d'une gestion efficace des pêches côtières dans le but de préserver la sécurité alimentaire et la pérennité des moyens d'existence. Formulée ultérieurement, la Politique d'Apia trace la conduite à tenir pour mettre à profit les avantages qu'offrent les ressources côtières. Des thématiques analogues sont au cœur de divers instruments, dont l'étude sur l'avenir de la pêche en Océanie réalisée par l'Agence des pêches du Forum (FFA) et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'appel à l'action lancé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS, les conclusions de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la feuille de route élaborée récemment par le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), le Cadre Pacific Oceanscape et la Déclaration de Palau « Océan : vie et avenir ».
4. Ensemble, ces instruments appellent les pays océaniques à appliquer des mesures de gestion intégrée des ressources côtières inspirées des atouts et des traditions propres aux différents niveaux d'autorité existants (communautés, districts, provinces, État ou Territoire) en vue de garantir la viabilité des conditions de vie en milieu insulaire.
5. La gestion des pêches côtières suppose de jongler avec deux maillages complexes de systèmes. Le premier maillage se compose des systèmes sociaux qui encadrent la vie des communautés du littoral, leurs relations intrinsèques et celles qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics et les autres parties prenantes à de nombreux niveaux. Le second maillage est constitué des écosystèmes marins, qui sont très sensibles aux taux de prises et subissent un large éventail d'autres impacts extérieurs au secteur de la pêche. Ces deux maillages sont interconnectés, d'autant plus lorsque l'on cherche à trouver un équilibre entre développement et durabilité. Au vu de ces difficultés, il n'est pas étonnant que le taux de réussite des mesures de gestion halieutique côtière demeure variable.
6. Ces dernières années, la gestion des pêches côtières a toutefois connu une évolution positive. Il est désormais reconnu par tous que les approches écosystémiques et communautaires de l'halieutique² contribuent de manière cruciale à la gestion globale des pêches côtières.
7. Les diverses approches existant en matière de gestion des pêches côtières ont un retentissement de plus en plus fort dans la région, et il existe une littérature abondante sur le sujet, qui étaye les nouvelles initiatives. On perçoit aisément tout l'intérêt de l'approche écosystémique, dans laquelle sont pris en considération — outre la pêche — un large éventail d'impacts sur les écosystèmes côtiers, et cette approche occupe une place croissante dans les initiatives de gestion halieutique associant approche communautaire et approche écosystémique. Il reste malgré tout très difficile d'évaluer les réussites et les insuffisances d'approches écosystémiques et communautaires isolées et de transposer des mesures de gestion des pêches côtières à l'échelon national. On estime que plus de 90 % des communautés côtières ne disposent pas d'un mécanisme de gestion viable de leurs pêches côtières et que de vastes zones ne sont pas gérées efficacement.

² De nombreux termes sont employés par les pays pour désigner la gestion communautaire des pêches. Dans le présent document, les termes ci-dessous sont ainsi utilisés indifféremment, dans la mesure où ils recouvrent l'idée d'une approche écosystémique visant à garantir les moyens de subsistance et la résilience des communautés : gestion écosystémique et communautaire de l'halieutique, gestion communautaire des ressources naturelles, gestion communautaire des pêches, gestion communautaire des ressources, gestion adaptative communautaire et gestion locale des aires marines.

2. Une nouvelle approche

8. L'organisation d'un atelier consacré à l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique et la présence d'un large éventail de participants témoignent de la notoriété croissante de cette approche. Les participants à l'atelier font clairement savoir qu'il est impératif d'adopter une nouvelle approche novatrice pour lutter contre le déclin des ressources halieutiques côtières et la dégradation des écosystèmes correspondants. En d'autres termes, nous ne pouvons plus nous contenter d'entonner les mêmes refrains ; il faut composer de nouvelles solutions.
9. À l'échelle régionale, le plus urgent est de rassembler des projets et des parties prenantes isolés autour d'une démarche solide et coordonnée, assortie d'une vision commune de la gestion des pêches côtières. À l'échelle nationale et infranationale, il faut que la classe politique reconnaisse toute la valeur des pêches côtières en termes de sécurité alimentaire et de développement rural et qu'elle s'engage en parallèle à doter le secteur des moyens requis. Si le soutien apporté à l'échelon national et régional est adapté, la gestion des pêches côtières — intégrant l'approche écosystémique et communautaire — peut être transposée à plus grande échelle pour répondre aux aspirations de développement des pays.
10. La feuille de route du GFLM et les plans nationaux connexes donnent des indications utiles sur les éléments qui doivent être pris en considération dans une approche de ce type. L'approche proposée dans le présent rapport est donc complémentaire de la feuille de route susmentionnée, sans pour autant faire double emploi avec celle-ci.
11. Les axes prioritaires indiqués ci-après sont le fruit des échanges engagés par les participants sur une nouvelle trajectoire de changement, vers la pérennisation des pêches côtières à travers l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique.
12. **Compréhension des faits.** On dispose aujourd'hui de nombreuses études sur le déficit vivrier escompté en Océanie, sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en matière d'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique, et sur les conséquences de l'inaction. La valeur des pêches côtières pour les communautés est fréquemment sous-estimée et est souvent nettement supérieure à celle de la pêche hauturière de thonidés. On constate des lacunes importantes dans la gestion des zones où s'accroissent la pression démographique et la pression exercée sur les ressources / les habitats. Ces faits éloquentes devraient être plus largement diffusés et constituer le socle d'une stratégie structurée visant à enrayer le déclin de nos pêches côtières. Il convient néanmoins d'effectuer des analyses supplémentaires sur les pêches côtières, afin de mieux cerner les problèmes et de cibler les efforts sur les domaines où ils auront le plus d'impact.
13. **Plaidoyer et volonté politique.** Apporter des améliorations au secteur des pêches côtières suppose un véritable engagement en termes de moyens et de soutien à tous les niveaux (local, national et régional). Cela dit, les enjeux entourant la contraction des stocks et les graves conséquences qui en découlent doivent être portés à l'attention des plus hauts responsables politiques, au-delà du secteur de la pêche. C'est un prérequis si l'on veut, d'une part, s'assurer que les décisions difficiles qui s'imposent seront prises et, d'autre part, changer concrètement la donne à une échelle tangible. Il faudra défendre la cause d'une pêche côtière durable à tous les niveaux.
14. **Transposition à plus grande échelle.** Aussi efficaces soient-elles, les solutions de gestion localisée des pêches côtières ne suffiront pas à régler le problème. Il faut trouver des moyens de capitaliser sur les expériences réussies et de les répliquer sur un territoire côtier plus vaste où elles prendront tout leur sens. Ce processus de transposition passe d'abord par la connaissance et la compréhension par le plus grand nombre des processus et avantages qu'incarne l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique, puis par une plus grande mobilisation de ses acteurs, notamment les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations régionales, ainsi que par le soutien accru des pouvoirs publics pour des questions telles que les outils législatifs et les moyens humains.

15. **Pondération des pêches hauturières et côtières.** Depuis toujours, les services des pêches tendent à privilégier les questions de développement et les pêcheries commerciales, en particulier les pêcheries thonières. Les avantages découlant d'une gestion adéquate des pêches côtières sont palpables en termes de sécurité alimentaire et de moyens d'existence. Il est temps que les pouvoirs publics fassent le nécessaire pour que des moyens appropriés soient engagés afin de tirer parti des considérables avantages économiques et autres qui découlent d'une gestion durable des pêches côtières. Les financements ponctuels octroyés par les bailleurs et les ONG sont utiles pour les projets de court terme, mais ne peuvent en aucun cas se substituer aux crédits budgétaires pérennes des pouvoirs publics en faveur de la gestion des pêches côtières.
16. **Accompagnement des communautés locales.** La gestion des pêches côtières suppose, au-delà de la simple gestion du poisson, de soutenir les populations à la base. Il est essentiel de soutenir, d'autonomiser et de motiver les populations locales, mais aussi de leur donner les moyens d'agir, si l'on veut faire fructifier l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique. En termes d'efficacité, les régimes traditionnels et locaux se suffisent souvent à eux-mêmes, mais les pouvoirs publics ont un rôle à jouer quand l'approche écosystémique et communautaire est privilégiée et quand différentes formes de gestion côtière doivent coexister.
17. **Les femmes et les jeunes.** Les femmes et les jeunes sont des acteurs incontournables d'une gestion réussie des pêches côtières. Dans ce secteur, leur rôle est souvent sous-estimé ou minimisé. Or, les relations hommes-femmes influent sensiblement sur la marche du développement. Il est donc essentiel que les femmes et les jeunes puissent faire entendre leurs voix et que leurs revendications trouvent un véritable écho dans toutes les futures stratégies de gestion écosystémique et communautaire des pêches. En plus de jouer un rôle plus important dans la prise de décision, les femmes et les jeunes doivent bénéficier d'un accès plus équitable aux ressources côtières et aux avantages qui en découlent.
18. **Compensation du déficit vivrier.** Le poisson occupe une place centrale dans l'alimentation des Océaniens. Pour réduire et combler le déficit vivrier causé par l'augmentation de la demande en poisson tirée par la croissance démographique, il faudra non seulement améliorer la gestion écosystémique et communautaire des pêches, mais aussi aller chercher le poisson ailleurs, notamment en mettant à profit les captures et captures accessoires des thoniers industriels, la pêche thonière à petite échelle autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP), l'aquaculture et la pêche de petits pélagiques. La diversification des sources de produits de la mer n'enlève toutefois rien à la nécessité de prendre des décisions difficiles pour améliorer la gestion des pêches côtières. Avec l'arrivée de nouvelles sources de protéines et d'autres aliments (parallèlement à la diversification du régime alimentaire), les communautés et d'autres secteurs (santé, agriculture, éducation, etc.) devront convenir de stratégies complémentaires. Réfléchir à la façon de préserver la sécurité alimentaire sans exacerber les risques de maladies non transmissibles liées à l'alimentation sera primordial.
19. **Convergence des efforts.** La multiplicité des parties prenantes et de leurs modes d'interaction actuels et potentiels est importante, les relations étant particulièrement nombreuses et complexes. Parmi les acteurs clés, citons les communautés, les gouvernements et institutions publiques, les églises, les groupes confessionnels, les organisations régionales, les acteurs du secteur privé, les instituts de recherche, les réseaux, les ONG et les médias. Pour qu'une nouvelle approche aboutisse, il faut que l'ensemble de ces acteurs jouent la même partition et travaillent en harmonie, ou ils risquent fort d'être inefficaces. Ce sont des relations et un accompagnement directs et concrets que les communautés devront obtenir de tous les acteurs concernés, y compris des pouvoirs publics — sans oublier qu'une coordination régionale et sous-régionale des services d'appui sera nécessaire.

20. **Une approche globale.** Si la pêche non durable est l'une des principales causes de l'appauvrissement des ressources côtières, on pressent aisément la nécessité de gérer les autres impacts que subissent les écosystèmes côtiers. L'exploitation minière et forestière, les aménagements urbains, le tourisme, la croissance des villes, le changement climatique et les catastrophes naturelles sont autant d'éléments qui affectent le milieu marin côtier et doivent être gérés avec la plus grande efficacité possible. Ce constat s'applique aussi aux captures d'espèces protégées et menacées, ainsi qu'aux diverses activités qui ont un impact sur les écosystèmes.
21. **Choix des bonnes méthodes.** Il n'est pas de méthode universelle pour mettre au point une démarche nouvelle ; des particularités locales, sous-régionales et régionales se distinguent nettement selon les circonstances propres aux différentes pêches côtières. Si la gestion communautaire reste au cœur des actions menées pour atteindre les objectifs fixés pour les pêches côtières, d'autres outils et mécanismes devront compléter notre palette, notamment le contrôle des exportations et les dispositifs réglementaires définis par la loi. Dans certains cas, l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique ne sera pas la solution idoine pour une gestion améliorée. Par exemple, cette démarche est difficile à appliquer en milieu urbain ou dans un contexte où la propriété du domaine maritime est contestée. Là où cette approche ne convient pas, les pouvoirs publics auront un rôle d'autant plus déterminant à jouer. Pour relever ce défi, il leur faudra avant tout élaborer des systèmes adaptés de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et les doter de moyens adéquats. Les démarches retenues devront également être simples, réalistes et réalisables.
22. **Protection des moyens d'existence.** Le besoin d'argent se fait de plus en plus pressant dans les communautés côtières. Si les mesures de gestion signifient une perte de revenus à court terme, le risque de précarisation pourrait en dissuader plus d'un de souscrire à l'approche écosystémique et communautaire. Bien que la diversification des sources de revenus des communautés côtières doive être envisagée, elle ne peut en aucun cas être posée comme condition préalable à l'adoption de décisions concrètes de gestion des pêches, cette gestion étant la garantie de revenus sur le long terme et de la viabilité future des pêches côtières.

3. Obstacles

23. Les participants recensent 11 obstacles principaux à surmonter pour une gestion efficace des pêches côtières à une échelle adaptée au contexte régional.
 - Isolement géographique, étendue des côtes et diversité des communautés côtières ;
 - Manque d'engagement, de volonté et de soutien des cercles politiques en faveur de l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique, notamment en ce qui concerne les services fournis à l'échelon infranational ;
 - Attention insuffisante portée par les services des pêches aux pêches côtières, l'accent étant mis sur la pêche hauturière de thonidés, au détriment des capacités et ressources affectées à la gestion des pêches côtières ;
 - Caractère obsolète des politiques, des législations et des plans régissant actuellement la gestion des pêches côtières, sans aucun suivi ou sans suivi véritable de leur efficacité ou de leur viabilité ;
 - Manque de données, d'analyse et de connaissances pertinentes à l'appui des stratégies de gestion à tous les niveaux ;
 - Autonomisation insuffisante des communautés locales et relations défailtantes de celles-ci avec les administrations infranationales ;
 - Collaborations/relations médiocres avec les parties prenantes aux échelons national et régional ;
 - Non respect des règles appliquées aux pêches et diversité/insuffisance des sanctions appliquées ;

- Prise en compte insuffisante de l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique dans les politiques et stratégies économiques nationales ;
- Reconnaissance insuffisante du rôle crucial que jouent les femmes dans la gestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières ;
- Pauvreté des débouchés en dehors de la pêche et absence de dispositifs de financement privé qui permettraient de soutenir les petites activités de subsistance des communautés.

4. Vision relative aux pêches côtières

24. Les participants conviennent de la vision suivante :

Des pêches côtières durables et bien gérées, reposant sur des approches communautaires propres à assurer la sécurité alimentaire de nos populations et à leur garantir des avantages économiques, sociaux et écologiques à long terme.

25. Pour donner corps à cette vision générale, les participants la déclinent en huit points, formulés et approuvés de concert, précisant les résultats escomptés de niveau intermédiaire, les activités prévues et les responsabilités de chacun (voir tableaux relatifs aux trajectoires de changement présentés ci-dessous).
26. L'approche proposée se veut non prescriptive. Elle vise à fournir des orientations et à encourager la coordination et la coopération, ainsi que la mise à profit efficace des services d'appui fournis à l'échelon régional et par d'autres parties prenantes en vue du développement de la gestion des pêches côtières. S'il est vrai que cette approche est nécessairement formulée en des termes généraux, il est prévu, en cas d'adoption par les dirigeants océaniques, que des trajectoires de changement plus détaillées soient élaborées et/ou appliquées aux échelons sous-régional et/ou national.
27. Une synthèse des travaux menés durant l'atelier peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.spc.int/FAME/en/meetings/229-regional-workshop-on-the-future-of-coastal-shore-fisheries-management>

5. Résultats escomptés en termes de trajectoires de changement

28. Résultats escomptés globaux

- Amélioration du bien-être des communautés côtières
- Amélioration de la production et de la santé des écosystèmes et des stocks halieutiques

29. Principaux résultats escomptés

Pour obtenir ces résultats escomptés à long terme, les participants notent que des progrès doivent être enregistrés au regard des huit résultats escomptés à moyen terme ci-après :

- Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes, et les droits des utilisateurs y sont clairement définis.
- Les mesures de gestion et les politiques sont étayées par des informations suffisantes et pertinentes.
- La gestion des pêches côtières est reconnue et bénéficie d'un soutien et d'un engagement solides de la part de la classe politique aux échelons national et infranational.

- Les services des pêches revoient leurs priorités, sont transparents, redevables de leurs actions et dotés de moyens appropriés, et contribuent à la gestion des pêches côtières et au développement durable au moyen d'approches écosystémiques et communautaires.
 - Les politiques, la législation et les plans de gestion sont actualisés et renforcés.
 - Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.
 - Les différents membres de la communauté (notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) participent de manière plus équitable aux bénéfices et à la prise de décision.
 - La diversification des moyens d'existence permet d'alléger la pression exercée sur les ressources halieutiques, de consolider les revenus des communautés et de contribuer à une meilleure gestion des pêcheries.
30. Suite aux travaux de groupe, chaque résultat escompté à moyen terme est décliné à son tour en résultats escomptés à court terme pour les cinq prochaines années.

6. Rôle des pouvoirs publics, de la CPS et des autres parties prenantes

31. La nouvelle partition pour les pêches côtières appelle à accorder davantage d'attention à la gestion des pêches côtières et aux activités de développement connexes en Océanie. Si l'on veut pouvoir appliquer efficacement les mesures proposées dans les tableaux, les autorités nationales — et l'intégralité des parties prenantes — devront mobiliser d'importants efforts afin de favoriser une gestion des pêches côtières pilotée par les communautés. Pour donner corps à la vision définie, l'accompagnement requis de la part des pouvoirs publics et de l'ensemble des parties prenantes prendra différentes formes. Ces dernières sont précisées dans les tableaux ci-après, mais seront également traitées dans les travaux de suivi.
32. La Communauté du Pacifique, à travers son Secrétariat général, est chargée d'enclencher la dynamique nécessaire à ce changement de trajectoire à l'échelon régional, ainsi que d'appuyer, de préparer et de faciliter l'évaluation périodique des progrès accomplis au regard de cette « nouvelle partition ».
33. L'engagement dont ont fait montre les ONG, les communautés et les réseaux communautaires par le passé, leur vaste participation à l'écriture de cette nouvelle partition et le fort soutien qu'ils ont témoigné sont une indication de leur futur engagement et participation.
34. En résumé, les communautés côtières et leur environnement constituent un système complexe, où se posent de nombreux défis dépassant le seul secteur des pêches. Les participants précisent que la mise en œuvre réussie des initiatives énoncées dans le présent document suppose l'adoption d'une approche coordonnée. Cette dernière doit faire intervenir les communautés et les services des pêches aux côtés d'acteurs issus de nombreux autres secteurs, notamment la santé, l'environnement et l'agriculture. Pour sa part, le changement climatique influera sur l'ensemble de ces secteurs.

7. Suivi-évaluation

35. Pour que cette « nouvelle partition » puisse être jouée harmonieusement, il est impératif de suivre les progrès enregistrés, ainsi que de cerner et de s'attaquer sans délai aux enjeux essentiels, en tenant compte de la nature dynamique des communautés et des écosystèmes côtiers. Les tableaux ci-dessous dressent une liste de propositions préliminaires concernant les indicateurs de performance susceptibles d'être retenus.

36. Le suivi de la mise en œuvre de la « nouvelle partition » donnera à la région l'occasion de rendre compte aux dirigeants océaniques des avancées réalisées dans le secteur des pêches côtières, notamment dans le cadre de la réflexion engagée sur l'avenir des pêches par la FFA et la CPS. À mesure que se déroule cette partition, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins aura pour mission fondamentale de mettre en place un cadre de suivi-évaluation efficace. La CPS prendra les mesures nécessaires pour faire approuver cette nouvelle partition dans les enceintes régionales appropriées, selon une approche logique et structurée.

8. Prochaines étapes

37. Il est recommandé que les directeurs des pêches entérinent la stratégie décrite ici ainsi que les conclusions de l'atelier. Après quelques dernières retouches, la stratégie sera présentée pour examen au Comité des pêches du Forum en mai prochain et constitue déjà la principale contribution de la CPS à l'exercice d'évaluation conjoint qu'elle mène actuellement avec la FFA sur l'avenir des pêches et qui doit faire l'objet d'une évaluation lors de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum prévue en juillet. Dans le cadre de l'étude sur l'avenir des pêches, ce travail sera également présenté à l'ensemble des partenaires du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et contribuera de manière essentielle à apporter un nouvel éclairage sur le secteur lors du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique. La stratégie sera ensuite présentée à la réunion ministérielle du CRGA prévue en novembre 2015, à Niue.
38. Fortement ancrée au niveau communautaire, la stratégie devrait orienter les actions concrètes à mener dans le secteur pendant de nombreuses années. La stratégie reste toutefois un document évolutif, administré par la Division pêche de la CPS. Ainsi, il faudra en priorité concevoir un cadre de suivi-évaluation pertinent, qui se nourrira des propositions formulées dans la stratégie et viendra la compléter.
39. La stratégie et les conclusions de l'atelier devront être diffusées à l'ensemble des acteurs concernés du secteur des pêches côtières, accompagnées du cadre de suivi-évaluation précité (dès qu'il sera prêt). Tous les membres peuvent contribuer à promouvoir la stratégie et à assurer un avenir radieux pour des pêches côtières durables.

9. Cadre illustrant les trajectoires de changement

Premier résultat escompté : Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes, et les droits des utilisateurs y sont clairement définis.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|--|---|---|
| Communautés mieux informées et respectueuses des dispositifs instaurés — programmes de sensibilisation et de communication solides | Responsables communautaires, services des pêches, parties prenantes, ONG, femmes, églises, groupes confessionnels, jeunes, pêcheurs, ministère de l'Éducation, autres organismes publics, réseaux axés sur l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique | Enquêtes sur le degré de sensibilisation de la population Nombre de communautés appliquant la gestion communautaire des ressources naturelles Degré de respect des dispositifs instaurés (en %) |
| Gestion des pêches côtières et écosystèmes marins inclus dans les programmes scolaires | Ministère de l'Éducation, ministère des Pêches, organisations régionales (CPS, PROE ³) | Programmes Nombre d'écoles souscrivant aux programmes |
| Cadre juridique reconnaissant l'autonomisation des communautés | Premier ministre, ministres, ministère de la Justice, services des pêches, chefs/conseils/réseaux coutumiers, communautés (CPS, PROE, ONG) | Élaboration et adoption de la législation <i>ad hoc</i> Système de SCS efficace aux échelons communautaire et national |
| Programmes de gestion communautaire | Communauté/chefs/conseils coutumiers, services des pêches, réseaux, secteur privé, ONG | Reconnaissance juridique des plans de gestion communautaire Nombre de pratiques de gestion coutumière soutenues |
| Partenariats solides à tous les échelons | Communauté/chefs/conseils coutumiers, services des pêches, réseaux, secteur privé, ONG, autorités provinciales (et équivalents) | Nombre de programmes menés en partenariat Nombre de protocoles d'accord Preuves de l'existence de partenariats actifs et solides |

³ Programme régional océanien de l'environnement.

Deuxième résultat escompté : Les mesures de gestion et les politiques sont étayées par des informations suffisantes et pertinentes.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|--|--|---|
| Informations de qualité à la disposition des autorités nationales et des représentants locaux, à l'appui de la prise de décision | Pêcheurs, représentants locaux (chef de village, responsable des pêches à l'échelon local), réseaux, chercheurs, enquêteurs (collecte de données) expérimentés | <p>Nombre de bases de données actives, avec ventilation par facteurs sociaux</p> <p>Nombre de pêcheurs/communautés fournissant des données de qualité</p> <p>Nombre d'enquêteurs formés à la collecte de données, y compris aux méthodes socioéconomiques</p> <p>Nombre d'enquêtes et d'évaluations appropriées menées à bien</p> <p>Preuves que les données étayent la prise de décision</p> |
| Vulgarisation des connaissances scientifiques sous la forme de supports simples et informatifs, afin d'orienter la gestion à l'échelon local | Population locale et agents des pêches en collaboration avec les responsables de la gestion des ressources, les universitaires, les réseaux, les fournisseurs de moyens (CPS, FFA, ministère des Industries primaires, ONG) et les scientifiques | <p>Plans de gestion fondés sur les données</p> <p>Nombre de supports mis à la disposition de la population locale</p> <p>Nombre de programmes sur la pêche intégrés dans les programmes scolaires</p> <p>Nombre de décisions étayées par des faits</p> <p>Programmes scolaires</p> |
| Meilleure compréhension par les communautés de l'état des stocks, de la biologie et des habitats des principales espèces (connaissances qui viennent compléter les savoirs écologiques locaux) | Communautés (savoirs traditionnels), gestionnaires, réseaux, autorités nationales, instituts de recherche, agents de vulgarisation | <p>Nombre d'agents de vulgarisation</p> <p>Données facilement accessibles</p> <p>Nombre de communautés où sont transmises des informations</p> <p>Nombre de publications pertinentes produites</p> <p>Intégration de la gestion halieutique côtière dans les programmes scolaires</p> <p>Nombre d'écoles souscrivant à ces programmes</p> |

Troisième résultat escompté : La gestion des pêches côtières est reconnue et bénéficie d'un soutien et d'un engagement solides de la part de la classe politique aux échelons national et infranational.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|---|--|--|
| Classe politique bien informée et coopérative aux échelons national et infranational | Secrétaires permanents, directeurs (primaires), responsables communautaires/électeurs, groupes confessionnels, ONG | Modification des dotations budgétaires Nombre de politiques, d'accords, de protocoles d'accord Nombre d'ateliers et de formations à l'intention des parlementaires |
| Mobilisation accrue du grand public en faveur des pêches côtières grâce à des campagnes de sensibilisation dynamiques, livrant des messages cohérents et adaptés aux communautés visées et s'appuyant sur des techniques créatives de partage de l'information (célébrités, modèles d'identification, etc.) | Services de communication, groupes de travail sur les pêches, médias, porte-parole (célébrités, etc.) | Nombre de supports médiatiques et d'activités de promotion menées sur le secteur côtier Couverture des campagnes médiatiques relatives aux pêches côtières (nombre de personnes recevant l'information) |
| Gestion des pêches côtières inscrite comme point récurrent à l'ordre du jour des réunions régionales (par ex., GFLM, CPS, PROE, FFA) | Directeurs des pêches, organisations membres du CORP, FTAC ⁴ , PROE | Nombre de points à l'ordre du jour en lien avec les pêches côtières Nombre de décisions prises lors des réunions régionales |

⁴ Comité consultatif technique sur la pêche.

Quatrième résultat escompté : Les services des pêches revoient leurs priorités, sont transparents, redevables de leurs actions et dotés de moyens appropriés, et contribuent à la gestion des pêches côtières et au développement durable au moyen d’approches écosystémiques et communautaires.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|--|--|---|
| Moyens appropriés alloués à la gestion des pêches côtières | Ministres, directeurs des pêches, CPS, organismes de planification, bailleurs, ministères des Finances | Sommes consacrées (en dollars) à la gestion des pêches côtières Nombre de personnes chargées d’assurer la gestion des pêches côtières Nombre de personnes dotées des compétences requises (questions sociales, économiques, écologiques, genre) |
| Rapports établis sur les activités de gestion des pêches côtières et évaluation périodique de ces dernières | Directeurs des pêches et institutions pertinentes, CPS, organismes de planification, bailleurs, communautés, ONG | Nombre d’activités consignées dans des rapports Résultats des évaluations |
| Intégration des activités de gestion des pêches côtières et coordination avec les autres parties prenantes concernées | Directeurs des pêches et institutions pertinentes, CPS, bailleurs, communautés, ONG | Nombre de plans traduisant des partenariats intégrés et bien coordonnés |
| Évaluation et intégration des activités de gestion des pêches côtières | Services des pêches, ministres, ONG | Nombre d’évaluations |
| Activités efficaces reposant sur l’approche écosystémique et communautaire menées par les agents en charge des pêches côtières | Bailleurs, organismes de formation régionaux (par ex. CPS), services des pêches | Nombre de personnes formées Formations intégrant une gamme adaptée de thématiques (notamment questions sociales, écologiques et économiques) |
| Sensibilisation de la population aux pêches côtières | Médias, services des pêches, organisations régionales, communautés | Nombre de publications |

Cinquième résultat escompté : Les politiques, la législation et les plans de gestion sont actualisés et renforcés.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|--|---|---|
| Mesures de gestion guidées par des politiques actualisées sur les pêches côtières | Tous les propriétaires/utilisateurs des ressources, ainsi que toute structure traitant des ressources naturelles (pêches, environnement, etc.), CPS | Nombre de politiques encadrant la gestion côtière Nombre de pays dotés de politiques actualisées |
| Législation actualisée qui permet l'application des politiques et l'autonomisation des communautés | Ministère de la Justice, services des pêches et autres organismes nationaux, organisations régionales, CPS, Parlement | Nombre de lois/règlements encadrant la gestion des pêches côtières Nombre de pays dont la législation est suffisamment importante pour assurer une gestion efficace Degré de respect de la législation (en %) |
| Mise en œuvre efficace des politiques, au moyen de plans et de dispositifs de suivi-évaluation | Décideurs, services des pêches | Nombre de plans actualisés Nombre de références à la stratégie régionale sur les pêches côtières |
| Limitation des activités de pêche illicites, non viables et non réglementées | Appareil judiciaire, agents habilités au sein des communautés, douanes | Nombre de poursuites engagées Nombre d'infractions recensées |

Sixième résultat escompté : Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|---|---|---|
| Prise en compte de la gestion des pêches côtières dans les processus de développement dans leur ensemble | Ministères de la Planification stratégique et des Finances, ONG spécialisées dans le développement, bailleurs, communautés | Nombre de programmes de développement incluant des activités reposant sur l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique |
| Offre de conseils transsectoriels en lien avec la gestion des pêches côtières coordonnée par des instances nationales | Autorités nationales, ONG, églises, organisations confessionnelles, secteur privé | Nombre d'instances Fréquence des réunions Nombre de décisions pertinentes pour les pêches côtières |
| Prise en compte des groupes confessionnels dans les activités de gestion des pêches côtières | Églises, communautés, organisations confessionnelles | Preuves que des responsables religieux plaident en faveur d'une gestion avisée des ressources halieutiques |
| Participation du secteur privé, des financeurs et des organisations du secteur terrestre à la gestion écosystémique et communautaire des pêches | Coopératives, établissements financiers, bailleurs, grossistes, associations de pêcheurs, organisations du secteur terrestre (par ex. foresterie, agriculture), organismes de financement | Participation active du secteur privé dans des comités consultatifs Nombre d'instances du secteur privé investissant dans le développement de services de pêche durables Nombre d'investisseurs privés Nombre de communautés bénéficiant d'un soutien financier Nombre d'experts du secteur terrestre prenant part aux échanges |
| Coordination des politiques aux échelons régional et national | Organisations régionales, bailleurs, autorités nationales | Transposition des engagements régionaux dans les plans et politiques nationaux |
| Accroissement de la diffusion et de la qualité des activités de gestion écosystémique et communautaire des ressources au sein des communautés | Autorités infranationales, communautés, ONG, réseaux axés sur l'approche écosystémique et communautaire de l'halieutique | Collaboration et partage des enseignements entre communautés et spécialistes Indicateurs de diffusion propres aux pays |

Septième résultat escompté : Les différents membres de la communauté (notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) participent de manière plus équitable aux bénéfices et à la prise de décision.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|--|---|---|
| Accès plus équitable aux ressources et aux bénéfices du secteur des pêches côtières au sein des communautés | Communautés, porte-parole du changement, spécialistes des études de genre | Nombre d'études tenant compte du genre Nombre de plans d'action communautaires permettant d'améliorer l'accès des femmes, jeunes et groupes marginalisés aux bénéfices Indicateurs de bien-être différenciés selon le sexe et ventilés par catégorie sociale Participation des femmes et des jeunes aux activités de pêche |
| Processus décisionnels plus représentatifs, dans le respect des normes culturelles et des valeurs traditionnelles | Tous groupes sociodémographiques de la communauté, y compris les chefs de village | Nombre de femmes, de jeunes et d'autres catégories participant aux instances décisionnelles Création de nouveaux groupes d'interlocuteurs au sein des instances décisionnelles |
| Transparence des processus décisionnels et articulation claire du rôle des pouvoirs publics et des autorités traditionnelles | Communautés, chefs | Nombre de membres de la communauté ayant connaissance des décisions et des processus décisionnels |
| Questions d'équité incluses dans les plans, en particulier pour ce qui concerne l'égalité de genre et les jeunes | Communautés, responsables, femmes et jeunes | Nombre de plans traitant expressément les questions d'équité |

Huitième résultat escompté : La diversification des moyens d’existence permet d’alléger la pression exercée sur les ressources halieutiques, de consolider les revenus des communautés et de contribuer à une meilleure gestion des pêcheries.

| Résultats escomptés de niveau intermédiaire | Acteurs clés | Indicateurs |
|--|---|--|
| Moyens d’existence diversifiés à l’appui de la gestion des pêches côtières | Communautés, secteur privé, services des pêches | Niveau de santé des stocks Degré de diversification des moyens d’existence Proportion de revenus issus des pêches côtières |
| Valeur des pêches de capture accrue | Pêcheurs, secteur privé | Revenu total des ménages |
| Contribution concrète de l’aquaculture, du tourisme et des DCP côtiers à la pérennité des moyens d’existence | Institutions nationales, secteur privé, communautés, CPS et ONG | Revenus des ménages État des stocks de poisson |